

COUR D'APPEL DE PARIS

Pôle 2 - Ch. 11

(9 pages)

Prononcé publiquement le [REDACTED] 2021, par le Pôle 2 - Ch. 11 des appels correctionnels, (anciennement Pôle 4 - Ch.11, en vertu de l'ordonnance de roulement de M. le premier président en date du 16 décembre 2020).

Sur appel d'un jugement du tribunal de grande instance de PARIS - 29ème chambre - de [REDACTED]

PARTIES EN CAUSE :

Prévenu

[REDACTED]

Prévenue, appelante
Comparante, assistée de Maître JOSSEAUME Rémy, avocat au barreau de PARIS, vestiaire G0059 *ayant déposé des conclusions, lesquelles ont été visées par le président et le greffier, jointes au dossier.*

Ministère public
appellant incident

[REDACTED]

Motifs :

Sur l'action publique :

Sur l'exception de nullité :

Il convient de confirmer le jugement entrepris en ce qu'il a fait droit à l'exception de nullité du contrôle par éthylomètre [REDACTED] un second contrôle (ou second so [REDACTED])

PAR CES MOTIFS

La cour, statuant publiquement, contradictoirement à l'encontre de [REDACTED]

AYANT JOINT l'incident au fond,

Sur l'action publique :

CONFIRME le jugement entrepris sur la nullité prononcée

CONFORME

10 10 21 06 21

JOSSEAUME

G0059